

# Règlement d'Ordre Intérieur pour les stages en externat

Date de la dernière mise à jour : 12/05/2026



Ferme de la Géronne SRL  
Famille Jacques  
81, Rue Bi du Moulin - 6860 Chêne  
Pauline : 0472 46 81 12  
contact@fermedelageronne.be  
www.fermedelageronne.be

## Présentation de la ferme

Agriculteurs de profession de génération en génération depuis près de 400 ans, nous exploitons une ferme d'élevage composée essentiellement de bétail Galloway bio, de moutons bio, de chevaux de trait ardennais et poneys Highland.

Depuis 2005, nous pratiquons l'éco-pâturage, en collaboration avec Natagora et la Région Wallonne. À l'heure actuelle, nous gérons environ 120 ha de réserves naturelles se situant dans la vallée de la Géronne et dans le Parc Naturel Haute-Sûre-Forêt d'Anlier.

Depuis 1995, nous accueillons des classes à la ferme pour des séjours de 1 à 5 jours et organisons des stages durant les vacances dans le but de faire découvrir aux enfants les réalités d'une ferme en pleine activité.

Depuis 2015, nous proposons des colis de viande issue de l'agriculture biologique (bœuf Galloway et agneau) dans le but de valoriser notre viande en circuit court.

## Accueil à la ferme

### I. Inscription

L'inscription à un stage en externat se fait via la plateforme :

[www.famio.be/fr/fermedelageronne/](http://www.famio.be/fr/fermedelageronne/) et est obligatoire pour pouvoir participer à l'un de nos stages.

Elle est validée seulement si :

- le formulaire d'inscription est complété via la plateforme Famio
- le questionnaire médical est complété via la plateforme Famio
- le présent ROI est accepté
- les délais de paiement sont respectés (acompte à l'inscription et solde avant le stage)

En cas de non respect de ces conditions, nous nous réservons le droit de laisser la place à un autre enfant.

### II. Horaire et programme-type d'une journée

Le stage se déroule de 9h à 16h. Il n'y a pas de garderie avant 9h, ni après 16h.

Les activités du matin sont destinées au nourrissage et aux soins des animaux.

L'après-midi est consacré aux ateliers plus ludiques tels qu'un atelier culinaire, une balade avec les ânes, un grand jeu, le jeu dans la paille, une balade en calèche, un atelier ferme, etc.

Trois temps de pause sont prévus sur la journée : collation du matin, temps de midi et collation de l'après-midi.

Le programme peut être modifié en fonction de la vie à la ferme, des saisons et de la météo.

### **III. Âge des stagiaires**

Nous accueillons les enfants en stage à partir de 6 ans jusqu'à 14 ans.

Les enfants n'ayant pas 6 ans accompli au premier jour de stage ne sont pas autorisés à participer.

### **IV. Tarif**

Stage de 5 jours en externat : 130 € par enfant.

### **V. Paiement**

Un **Acompte** de 30 € par enfant est à verser **à l'inscription**

Le **Solde** de 100€ par enfant à verser **15 jours avant le premier jour du stage**

sur le compte BE16 0017 1423 9974 au nom de la Ferme de la Géronne SRL

En communication : Date du stage / Acompte OU Solde / Nom et Prénom de l'enfant

Le solde peut être versé dès l'inscription.

En cas de non respect du délai de paiement, nous nous réservons le droit de laisser la place à un autre enfant.

### **VI. Attestations fiscales et fiches mutuelles**

Les attestations fiscales sont disponibles sur la plateforme Famio et téléchargeables via votre compte en fin de période fiscale.

Les fiches mutuelles sont disponibles sur la plateforme Famio et téléchargeables via votre compte en fin de stage.

### **VII. Annulation**

En cas d'annulation de votre part (elle doit obligatoirement nous être communiquée par écrit à [contact@fermedelageronne.be](mailto:contact@fermedelageronne.be)), les frais suivants sont portés en compte :

- 30 € si annulation plus de 30 jours avant le début du stage
- 50% du prix du stage si annulation entre 30 et 8 jours précédant le début du stage
- la totalité du prix du stage si annulation dans les 7 jours avant le stage

Un remboursement est possible sous présentation d'un certificat médical.

Nous nous réservons le droit d'annuler le stage en cas de nombre insuffisant de participants ou en cas de force majeure. En cas d'annulation de notre part, vous serez remboursés de la somme avancée.

### **VIII. Assurance**

Nous sommes assurés pour l'accueil des enfants à la ferme.

Une assurance familiale et une adhésion à une mutuelle vous sont vivement conseillées.

## Aspects Pratiques

### I. Arrivée et départ des enfants

Où vous garer ? : sur le parking de la ferme ou dans le centre du village

Pour faciliter l'entrée des enfants, nous demandons aux parents/responsables de rester en dehors du bâtiment d'accueil.

Pour faciliter la sortie, nous demandons aux parents/responsables de rester en dehors du bâtiment d'accueil et d'attendre à la barrière.

Seules les personnes mentionnées dans le bulletin d'inscription sont autorisées à reprendre l'enfant.

### II. Encadrement

Notre équipe d'encadrement est composée des fermiers eux-mêmes et d'animateurs permanents travaillant tout au long de l'année dans notre ferme pédagogique mais aussi occasionnellement d'étudiants.

Elle dispose d'une solide expérience dans l'animation des enfants dans notre ferme pédagogique, mais aussi de plusieurs atouts et compétences dont notamment : en animation nature, artistique, équestre.

Elle est formée aux gestes de premiers secours.

### III. Règles de vie

Voici les règles à respecter au sein de notre ferme :

- Le site de la ferme, toute son infrastructure, les animaux, ainsi que le matériel doivent être respectés par tous.
- Le respect des autres, des animaux, du matériel, le vivre ensemble sont des valeurs essentielles à la ferme. Toute forme d'incivilité entraînera des mesures disciplinaires et peut entraîner l'exclusion du stage.
- Les enfants n'entrent jamais seuls dans les enclos ou les prairies. Ils attendent un animateur qui les encadrera.
- Les enfants ne passent pas leurs mains au travers des enclos et des grilles pour caresser ou donner à manger aux animaux sans la présence d'un animateur.
- Les enfants suivent les consignes de sécurité données par l'animateur.
- Les enfants restent en groupe sous la surveillance de l'animateur. Aucun enfant ne peut se promener seul dans l'exploitation.
- Un point de rassemblement est prévu sur le parking en cas d'urgence.
- Il est interdit pour les enfants d'apporter des objets de valeur durant le stage (bijou, téléphone, montre connectée, jouet, etc), ni aucun objet dangereux ou inadapté (allumettes, couteau, spray, etc). La Ferme de la Géronne décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration d'un objet personnel.
- Retour à la maison : Il est interdit aux enfants de quitter la ferme seuls, sauf accord écrit des parents ou responsables.
- Il est interdit, pour tout adulte (parents, animateurs), de fumer dans l'enceinte de la ferme, devant les enfants. Une seule zone est réservée à cet effet.
- Les parents ou responsables de l'enfant ne se promènent pas seuls dans l'exploitation sans l'autorisation du fermier.

#### **IV. Les animations**

L'accueil des enfants en séjour ou en stage est devenu une priorité pour notre ferme, depuis 1995. Notre but est de faire participer les enfants aux réalités d'une ferme en pleine activité, au rythme des saisons, des fenaisons, des naissances, des joies et des inquiétudes aussi... Les enfants verront la ferme telle qu'elle est.

Participer à un stage à la ferme, c'est aussi s'épanouir avec des valeurs qui nous tiennent à cœur : le travail en équipe, l'autonomie, la confiance en soi, le sens des responsabilités, l'entraide, le respect de soi, des autres et des animaux.

Dans chacune de nos activités, nous souhaitons que tous les enfants participent activement aux ateliers et travaux proposés, à leur rythme et avec leurs compétences.

#### **V. En pratique**

Ce que l'enfant doit apporter : (toutes les affaires et tenues des enfants devront être marquées)

- Le pique-nique de midi et 2 collations (une pour le matin, une pour l'après-midi). Un frigo est mis à disposition.
- Une gourde que les enfants pourront remplir d'eau potable durant la journée.
- Des vêtements qui peuvent être salis, adaptés aux activités et aux conditions météorologiques.
- Bottes
- Chaussures de marche ou d'extérieur
- Pantoufles qu'ils laisseront à la ferme toute la durée du stage
- Mouchoirs
- Casquette, crème solaire
- Manteau de pluie
- dans un sac ou sachet : une tenue complète de rechange qu'ils laisseront à la ferme toute la durée du stage
- Une prescription médicale si l'enfant doit prendre un médicament

Remarque par rapport aux vêtements : la plupart des activités se feront en extérieur ou dans les étables. Veillez donc à prévoir pour votre enfant une tenue adaptée afin qu'il puisse participer pleinement à toutes nos activités (manteau de pluie, bonnets, écharpes, pantalon de ski, bottes fourrées, crème solaire, casquette, etc).

#### **VI. Droits à l'image et RGPD**

Les coordonnées (adresse, mail, numéros de téléphone, ...) ainsi que les informations privées (médicales et autres) à propos de vos enfants seront uniquement utilisées dans le cadre de la période de l'accueil à la ferme. Ces données sont essentielles en cas de problème durant le stage et seront supprimées à la fin de celui-ci.

L'adresse mail sera conservée et intégrera notre mailing list. Vous pourrez vous en désinscrire.

Durant les stages, des photos ou vidéos sont parfois prises lors d'activités réalisées avec les enfants. Ces photos peuvent être utilisées sur notre site Internet, sur les réseaux sociaux, sur nos dossiers ou affiches d'évènements.

Sachez toutefois que nous gérons ces photos/vidéos avec bienveillance.

Si vous ne souhaitez pas que votre enfant y apparaisse, merci de nous le préciser dans le bulletin d'inscription.